



**Compte rendu CTL du 10 juin 2015**

Ont participé en qualité de représentants **FO DGFIP 54** :

Jean-Louis SZATMARI, Alexis TSCHENS, Arnaud HELSTROFFER, Audrey SISCO et Ghislaine CLEMENT.

**Approbation des procès-verbaux des CTL :**

**FO DGFIP 54** a voté pour l'ensemble des PV car ils reflètent les débats qui se sont déroulés entre l'administration et les organisations syndicales.

Concernant le CTL du 20 janvier relatif à l'évolution des emplois dans le département, **FO DGFIP 54** continuera à dénoncer et à lutter contre les suppressions d'emplois.

**Présentation de l'expérimentation PRS de Meurthe-et-Moselle/DIRCOFI Est**

L'expérimentation débutera le 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour une durée maximale de 3 ans.

Elle consiste à confier l'ensemble du recouvrement des créances de contrôle fiscal externe (hors impôts sur rôles) conduite par la DIRCOFI Est, soit 14 départements, au Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS) de Meurthe et Moselle.

Vos représentants **FO DGFIP 54** font remarquer les points suivants :

- A ce jour, la direction est incapable d'évaluer les charges que va engendrer cette expérimentation qui représente l'afflux d'environ un millier de créances supplémentaires.

- La cible des dossiers à gérer par nos collègues du PRS est déjà atteinte voire supérieure à celle demandée.

- La direction se contente de créer un poste d'IDIV Expert et de laisser un sur-effectif de 3 cadres A alors que 1000 créances supplémentaires nécessiteront mathématiquement 7 agents (à raison de 130 créances par agent).

- Il va falloir former les nouveaux collègues, alors même que l'on constate un fort turn-over actuellement au PRS.

- Nous suggérons la création d'un poste pour s'occuper des tâches administratives. En effet, ces tâches transverses viennent grever le temps passé sur la gestion des dossiers. L'administration va y réfléchir...

Pour pallier à certaines carences, l'administration veut modifier certains seuils afin d'alléger les charges du PRS (ex : transfert des créances au PRS à partir de 30000 € au lieu de 15000 € pour les pros et 20000 € au lieu de 10000 € pour les particuliers).

Les agents du PRS vont être relogés courant 2016 au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment P en lieu et place de la DDT. 14 à 16 postes de travail seront créés. Ils seront rejoints par les Brigades Départementales de Vérifications (BDV) actuellement à Vandoeuvre.

Nous constatons que le transfert de la trésorerie de Nancy Municipale au bâtiment P n'est plus d'actualité.

Vos représentants **FO DGFIP 54** n'ont pas participé au vote. En effet, il s'agit d'une présentation d'expérimentation sur laquelle la direction n'a pas vraiment évalué les charges de travail et le besoin de personnel. Pour nous, il sera temps de voter lors de la création effective.

## **Présentation du rapport annuel d'activité 2014:**

### ***La DDFiP au service des particuliers :***

Les services de la DDFiP ont reçu 396 491 déclarations de revenus en 2014, dont 141 442 souscrites par internet, soit environ 36 % des foyers fiscaux.

50 % des contribuables sont soumis à l'IR.

309 090 avis de TH et 292 130 avis de TF ont été émis.

1 654 redevables ont souscrit à l'ISF.

### ***La DDFiP au service des professionnels :***

En Meurthe et Moselle, il y a 9 SIE. Ils assurent l'assiette et le recouvrement des impôts et taxes dus par tous les professionnels, et les droits de succession via le pôle enregistrement rattaché au SIE de Nancy Sud-Est.

### ***La DDFiP au service des collectivités locales :***

La DDFiP tient la comptabilité des collectivités locales. Elle gère tous les éléments utiles à l'établissement des impôts directs locaux et procède à leur encaissement.

Elle contrôle la régularité des dépenses des collectivités locales et procède à leur paiement.

Enfin, elle assure une mission de conseil aux élus.

Nos services gèrent 594 communes, 27 EPCI, 2471 comptes de gestions...

## Les agents de la DDFiP :

CATEGORIE	ORIGINE FILIERE FISCALE	ORIGINE GESTION PUBLIQUE	TOTAL
A	123	102	225
B	198	218	416
C	173	136	309
<b>TOTAL</b>	<b>494</b>	<b>456</b>	<b>950</b>

Au vu de ce rapport d'activité, vos représentants **FO DGFIP 54** constatent que le conciliateur fiscal désavoue 1 fois sur 2 les décisions prises par les services. Nous faisons remarquer à la direction que cela affecte le moral des personnels qui ne se sentent pas soutenus par leur hiérarchie.

Nous remarquons également qu'à l'heure du tout internet, il y a encore une augmentation des visiteurs aux guichets (56 000 en 2014 contre 52 000 en 2013)

### Présentation du programme départemental de contrôle interne 2015 :

Ces contrôles sont réalisés par l'encadrement des structures et doivent permettre à celui-ci de relever les zones de fragilités, les besoins de rappels de directives ou de formations, ou encore de vérifier la sécurité juridique du service et des agents.

La moitié des détournements de fonds sont détectés à l'occasion de contrôles internes.

### Nouvelles dispositions en matière de résidence administrative des membres de l'équipe de renfort :

**FO DGFIP 54** se félicite d'avoir été entendu sur l'anticipation de la mise en place de la nouvelle résidence administrative au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Désormais, la résidence administrative de tous les agents de l'EDR sera la commune d'implantation d'un service des finances publiques le plus proche du domicile de l'agent.

Par contre, **FO DGFIP 54** prend note de la remise en cause par la direction de l'attribution d'un crédit de temps pour les agents de l'ex-EMR effectuant plus de 100 kilomètres. Pour la direction, s'agissant d'un régime dérogatoire, il n'y avait pas de raison de le faire perdurer et de l'étendre aux ex-EDRA. Cependant, elle concède l'octroi d'un crédit de temps de 20 minutes pour l'ensemble de l'EDR qui effectue plus de 100 kilomètres par jour.

**FO DGFIP 54** fait remarquer à la direction qu'elle a une étrange conception de l'alignement par le haut !

La direction nous informe que désormais, le planning des affectations des équipes de renfort sera publié sur Ulysse 54.

## **Informations sur la réorganisation du réseau en 2016 :**

### *Trésorerie de Longuyon :*

La direction a rencontré les élus qui semblent d'accords pour fermer ce site au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les concertations sont toujours en cours.

Une permanence d'une demie voire d'une journée par semaine sera tenue par un adjoint de Longwy. **FO DGFIP 54** fait remarquer à la direction que les permanences sont juste là pour endormir les élus et que comme les autres dans le passé, elles fermeront.

L'intégralité des emplois de Longuyon (1A, 2B, 2C) sera, aux dires de la direction, transférée sur Longwy.

Pour information, il n'y a actuellement plus que 2 agents à Longuyon dont 1 qui rejoindra l'équipe de renfort au 1<sup>er</sup> septembre.

### *Trésorerie de Nomeny :*

La concertation avec les élus continue. Une réunion est prévue le 30 juin. Certaines communes souhaitent rejoindre la trésorerie d'Essey ou de Maxéville plutôt que celle de Pont à Mousson.

**Concernant ces deux projets de fermeture, la direction attend toujours le feu vert de Bercy qui devrait arriver au cours de l'été.**

### *Différents transferts du recouvrement de l'impôt au 1<sup>er</sup> janvier 2016:*

**Essey les Nancy ==> SIP Nancy Nord-Est**

**Bayon-Blainville ==> SIP Lunéville**

**Neuves-Maisons ==> SIP Vandoeuvre**

Le nombre d'emplois impactés par ces transferts n'a pas été communiqué par la direction qui attend les groupes de travail.

**FO DGFIP 54** rappelle à la direction que les agents concernés peuvent avoir le choix de suivre la mission ou de rester dans leur poste d'origine.

**FO DGFIP 54** interroge la direction sur la qualité du dialogue social.

**En effet, lors du dernier CTL d'avril, nous avons interpellé le directeur du pôle fiscal sur d'éventuels transferts du recouvrement des impôts. Il nous avait alors rétorqué avec surprise que rien n'était prévu. menteur ! Nos sources étaient exactes.**

A notre question sur l'avenir des trésoreries mixtes, le Président nous confirme qu'il souhaite spécialiser toutes les trésoreries.

## Fiche sur le dispositif « Apprentissage » à la DGFIP

**FO DGFIP 54** n'a pas d'opposition de principe à la démarche. Nous considérons que tout acte permettant d'améliorer la formation d'un jeune par des périodes d'adaptation à son futur métier est un atout pour son développement professionnel.

Les critères retenus par la DDFiP 54 sont :

Etre âgé de 18 à 25 ans

Bac à Bac +2

1 ou 2 ans en alternance

1 ou 2 contrats d'apprentissage seront mis en place à l'automne.

Comme d'habitude, la DDFiP 54 travaille dans la précipitation !

Les maîtres d'apprentissages seront soit le chef de service, l'adjoint ou un contrôleur principal.

**FO DGFIP 54** souligne que ces derniers devront avoir du temps dédié pour accompagner le jeune apprenti.

Aucune rémunération complémentaire n'est prévue pour le maître d'apprentissage.

**FO DGFIP 54** sera vigilant sur ce dispositif, car on ne souhaite pas que l'apprentissage soit un palliatif à la pénurie des effectifs.

### Questions diverses:

La direction a revu sa copie (uniquement pour 2015) concernant la prime d'accueil. Elle accepte finalement de l'octroyer aux caissiers des trésoreries de moins de 5 agents :

Nomeny, Thiaucourt, Audun le Roman, Colombey et Einville au jard sont donc concernées.

Le regroupement des cellules CSP d'initiatives des SIP de Nancy et de Vandoeuvre est à l'étude. Elles pourront travailler au profit d'autres SIP. Aucun déménagement n'est prévu pour le moment.

---

**BULLETIN D'ADHESION** (à renvoyer à Jean-Louis SZATMARI – SIP de Lunéville)

**NOM** : ..... **Prénom** : .....

**Grade** : .....

**Affectation** : .....

**Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO DGFIP**

**Fait à** ..... **Le** .....

**SIGNATURE**